

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme. CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme. FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme. CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme. BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme. BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme. DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme. DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel
Mme. FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme. CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme. DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUDEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme. VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme. PALVADEAU Chrystèle
Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme. RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mme. TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Réalisation d'une étude d'architecture fonctionnelle et applicative du domaine commande publique - Assistance pour la mise en place d'un outil informatique de suivi de l'exécution des marchés - Appel d'offres - Autorisation - Projet "Mise en place d'outils de pilotage et de gestion de la commande publique" - Décision de faire

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté Urbaine est amenée à gérer de nombreux marchés publics de taille et de complexité très variables passés selon les différentes procédures décrites dans le code des marchés publics.

Plusieurs demandes ont été émises dans ce domaine par les services de manière plus ou moins insistante ou récurrente. Elles concernent :

- d'une part la clarification du « qui fait quoi ? comment ? », devant permettre de faciliter les tâches relatives aux marchés : à ce titre, une démarche qualité est en cours sur la passation des appels d'offre, et également un guide méthodologique sur le suivi de l'exécution des marchés
- d'autre part le besoin d'outils informatiques.

1 – Présentation du projet « Mise en place d'outils de pilotage et de gestion de la commande publique » :

Différents besoins ont été exprimés par les services dans le domaine de la commande publique, qui conduisent à organiser un projet global, composé de 4 projets intégrés relatifs aux outils demandés :

- **Un outil de pilotage des achats** (du recensement des besoins au choix de la procédure) destiné à rationaliser les achats, à adapter l'outil de recensement des besoins (*ou créer un nouvel outil*), faciliter la détermination des procédures à lancer, le référencement des fournisseurs, l'analyse des achats, la création de tableaux de bord, la rédaction de comptes-rendus d'activité du service achat.
- **Un outil de suivi de l'avancement des procédures de passation de marchés** (du choix de la procédure jusqu'à la notification) (besoin apparu dans le cadre de la démarche qualité actuellement menée sur le périmètre de la passation des marchés formalisés) : besoin des services de suivre l'avancement du dossier à chaque étape

du processus de passation quel que soit le service concerné. Les outils actuels ne permettent en effet pas d'assurer ce suivi car ils ne suivent que les activités de la Direction Centrale des Achats et Marchés.

- Dans le domaine du **suivi de l'exécution des marchés (à partir de la notification)** :
 - o besoin de clarification des processus et des procédures dans un 1^{er} temps (élaboration d'un guide)
 - o réflexion sur un outil informatique commun (demande émanant avant tout des services opérationnels) (estimation : 302 000 € inscrits au schéma directeur informatique)

Par ailleurs, des évolutions des applications existantes ont été demandées dans le cadre du schéma directeur informatique (MARCO et Samarcand, qui interviennent au niveau de la procédure de passation des marchés).

Ces demandes émanent de divers services sans forcément tenir compte de l'existant ou du potentiel des outils actuels.

Des actions de formation et de communication viendront compléter le dispositif.

Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble, un **projet global « Mise en place d'outils de pilotage et de gestion de la commande publique »** sera conduit par la Mission Evaluation Prospective Qualité Conseil.

Il est proposé de recourir à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de disposer d'une vision claire du périmètre fonctionnel et applicatif de l'existant, de définir les besoins des utilisateurs en terme d'outils informatiques sur le domaine commande publique et de voir les différents scénarii de mise en place d'outils de pilotage et de gestion de la commande publique.

2) Marché public de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

La procédure proposée est celle de l'appel d'offres ouvert, à prix global et forfaitaire . Les prestations sont réparties en une tranche ferme comprenant 2 étapes et une tranche conditionnelle.

- **Etape 1 : Etude d'architecture fonctionnelle et applicative du domaine commande publique.**

Le prestataire assistera la Cub dans la définition du champ exact d'application des outils à mettre en place. Il définira l'architecture fonctionnelle et applicative du domaine commande publique (tant sur le domaine passation que sur le domaine suivi de l'exécution des marchés y compris ce qui concerne la politique achats). Il prendra en compte également les applications non dédiées au domaine de la commande publique mais ayant un impact dessus ou impactées par ce domaine.

Livrables :

- architecture fonctionnelle et applicative comprenant :
 - La cartographie des domaines fonctionnels et des applicatifs existants.
 - La définition des principes d'architecture applicative

- Des scénarii de solutions organisationnelles, fonctionnelles pour la conception d'un système d'information cible permettant d'optimiser les pratiques et les coûts sur le domaine de la commande publique.
 - La définition des principes et conditions de migration de l'existant vers le système cible (organisation , données, interfaces)
 - La définition du périmètre des projets intégrés.
 - Un squelette de cahier des charges des outils associés aux fonctionnalités de base : ces outils feront l'objet d'une ou plusieurs consultations ultérieures.
- **Etape 2 : Assistance pour un outil informatique de suivi de l'exécution des marchés.**

Le prestataire conseillera la Communauté Urbaine tout au long de la mise en œuvre du projet et notamment :

- il assistera la Communauté Urbaine dans la définition du besoin relatif à l'outil informatique (conception et rédaction du cahier des charges fonctionnel et technique (CCTP))
- il conseillera la Communauté urbaine sur la nature la plus adaptée pour l'outil informatique : de préférence utilisation de l'existant ou achat d'un progiciel du marché, si nécessaire développement spécifique (réaliser un état des lieux du marché informatique) en fonction de la définition des besoins.
- il conseillera l'équipe projet sur une stratégie de déploiement pour la mise en place progressive des différents outils et actions de suivi de l'exécution des marchés, en prenant en compte le contexte général.

Le marché comporterait également une tranche conditionnelle :

Dans le cas où la Cub déciderait de procéder à l'achat d'un progiciel du marché, le prestataire assurera une assistance lors de l'analyse des propositions de candidats et lors de l'élaboration des spécifications détaillées.

L'opération est estimée à 85000 euros HT en dépenses :

- 60000 euros HT en tranche ferme
- 25000 euros HT en tranche conditionnelle

Imputation budgétaire : chapitre 011, article 6226, fonctionnement 0200, CRB H100, libellé : Honoraires.

Conformément aux dispositions des articles L21.21 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises est mis à la disposition des élus communautaires à l'hôtel de la Communauté Urbaine, au 13^e étage.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- décider de réaliser le projet de « Mise en place d'outils de pilotage et de gestion de la commande publique »

- entériner le Dossier de Consultation des Entreprises, pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (réalisation d'une étude d'architecture fonctionnelle et applicative du domaine commande publique, et assistance pour la mise en place d'un outil informatique de suivi de l'exécution des marchés)

- autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics ;
- à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres ;
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres à la recherche d'un prestataire, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code ;
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 JUIN 2006**

M. BERNARD SEUROT